

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Lévezou

Par arrêté en date du 5 novembre 2020, monsieur le Président du PETR-Syndicat Mixte Lévezou a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera :

Du lundi 30 novembre 2020 à 9h00 au mardi 5 janvier 2021 à 12h00

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'objectif de l'enquête est d'informer le public sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Lévezou et de recueillir son avis.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et de planification qui fixe à l'horizon 2042 les orientations générales d'aménagement notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement commercial et économique et de préservation de l'environnement dans un objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il couvre le périmètre du PETR Lévezou qui comprend la Communauté de communes Lévezou-Pareloup et la Communauté de communes du Pays-de-Salars regroupant les 19 communes suivantes : Agen d'Aveyron, Alrance, Arques, Arviéu, Canet de Salars, Comps Lagrand'Ville, Curan, Flavin, Le Vibal, Ponts de Salars, Prades de Salars, Saint Laurent de Lévezou, Saint Léons, Salles Curan, Salmiech, Ségur, Trémouilles, Vezins de Lévezou, et Villefranche de Panat.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une Commission d'enquête composée de M. Christian RESSEGUIER, en qualité de président, de M. Jean-Claude BARTHES et M. Daniel ASTRUC, en qualité de membres titulaires.

Un de ses membres accueillera le public sur les lieux d'enquête afin de recueillir ses observations et propositions aux jours et heures indiqués ci-dessous.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET TRANSMISSION DES OBSERVATIONS PAR LE PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête du lundi 30 novembre 2020 à 9h00 au mardi 5 janvier 2021 à 12h00	
<u>Où consulter les pièces ?</u>	<u>Où transmettre ses observations et propositions ?</u>
Sur dossier papier , dans les lieux de permanence de l'enquête : Communauté de communes du Pays de Salars, siège de l'enquête 34 avenue de Rodez à Pont-de-Salars Communauté de communes Lévezou-Pareloup 8 route du Claux à Vezins-de-Lévezou du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Sur les registres d'enquête , dans les lieux de permanence de l'enquête : Communauté de communes du Pays de Salars , siège de l'enquête 34 avenue de Rodez à Pont-de-Salars Communauté de communes Lévezou-Pareloup 8 route du Claux à Vezins-de-Lévezou du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 Par oral ou écrit lors des permanences de la Commission d'enquête précisées ci-dessous
Sur le site internet du SCoT du Lévezou : https://scot.levézou.fr disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et accessible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les deux lieux d'enquête aux horaires suivants : du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Par correspondance à l'attention de M. le Président de la Commission d'enquête adressé à la Communauté de communes Pays de Salars, 34 avenue de Rodez 12290 Pont-de-Salars, en mentionnant l'objet de l'enquête : Enquête publique SCoT Lévezou Par voie électronique à l'adresse suivante : scot@levézou.fr

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

	Dates	Horaires	Lieux
Pont-de-Salars	Lundi 30 novembre 2020 Vendredi 11 décembre 2020 Mardi 29 décembre 2020	9h - 12h 14h - 17h 14h - 17h	Communauté de communes du Pays de Salars 34 avenue de Rodez à Pont-de-Salars (siège de l'enquête)
Vezins-de-Lévezou	Vendredi 4 décembre 2020 Lundi 14 décembre 2020 Mardi 5 janvier 2021	14h - 17h 9h - 12h 9h - 12h	Communauté de communes Lévezou-Pareloup 8 Route du Claux à Vezins de Lévezou

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES AVIS

Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale et soumise à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et des autres personnes consultées figurent dans le dossier de SCoT soumis à enquête publique.

DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête publique, le SCOT éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis joints au dossier, des observations du public émises au cours de l'enquête publique et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis pour approbation au Conseil syndical du PETR Syndicat Mixte du Lévezou.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur le Président du PETR Lévezou, Place de la Rivière, 12290 Pont-de-Salars, adresse mail : scot@levézou.fr

MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID-19

L'application des gestes barrières dans les 2 lieux d'enquête sera effective (fléchage, jauge, gel hydro-alcoolique, désinfection, aération). Le public est invité à se doter de son propre matériel d'écriture sur les registres.